
Séance du 19 septembre 2023

N° 52/2023

Travaux de voirie

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER Virginie MARTINS, Didier DAVID, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Guillaume PORCHET, Céline PAILLAT Raphaèle GONTIER Fabienne THORRÉE.

Excusés avec pouvoirs : Patrick MOULINEAU pouvoir à Christian PINEAU, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT.

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ, Isabelle PIDOUX.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER

Conseillers en exercice :19

Présents :14

Excusés :05

Pouvoirs :02

Votants : 16

Date de convocation : 13 septembre 2023

Date d'affichage : 20 septembre 2023

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

N° 52 : Travaux de voirie

M. BOISSINOT, adjoint à la voirie présente au conseil municipal les rues qui ont besoin d'être reprises compte tenu de leur état. La commission a travaillé sur le dossier et demandé des devis

Il est proposé au conseil de délibérer sur les travaux reliant Coursay à l'aire de Chataudrie

Le conseil, après délibération, accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés le devis de l'entreprise BONNEAU pour les travaux cités ci-dessus, pour un montant de 29 874.00 € HT

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le maire,




Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20230919-52-2023-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023